

## **Interdiction temporaire de l'accès aux massifs forestiers du Vaucluse**

Article créé le 23/03/2020 par DDT de vaucluse - Service eaux environnements et forêt Mis à jour le 11/05/2020

**Cette interdiction temporaire n'est plus applicable à compter du 11 mai 2020.**

<http://www.vaucluse.gouv.fr/covid-19-toutes-les-informations-recommandations>